



Compte-rendu (factuel) du CHSCT93 extraordinaire jeudi 15 octobre 2020

L'ensemble des représentants des personnels (FSU, FO, CGT et SUD) a demandé dès le 18 septembre la tenue d'un CHSCTD extraordinaire avec pour ordre du jour un point covid-19. Il s'agissait de porter à la connaissance des représentants des personnels les réponses apportées par l'administration aux alertes transmises par les équipes pédagogiques. La plupart d'entre elles ont été portées par la FSU. Elles concernaient aussi bien les personnels enseignants du 1^{er} degré, 2nd degré, les personnels administratifs, les AED et les infirmier-es. Une liste de questions à poser ou de points à soulever a été transmise en amont par la FSU au président du CHSCTD (*ci-dessous les réponses*)

- Face au manque d'uniformité quand un cas Covid est déclaré dans un établissement scolaire la demande a été faite de clarifier la notion de cas contact.

Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale (DAASEN) : *Les cas contacts sont bien isolés. Un premier signalement est fait via l'IEN ou le-la chef-fe d'établissement puis enquête de l'ARS + avis du médecin conseillère technique départementale pour les cas complexes. Il n'y a pas de traitement différencié mais une adaptation à la situation locale.*

La FSU a insisté sur le manque de communication qui crée de l'inquiétude.

Le médecin conseillère technique départementale (Méd.CTD) :

La définition d'un cas contact est faite par le Ministère de la santé puis reprise par l'ARS.

Un cas confirmé est une personne dont le résultat du test PCR est positif.

Un cas suspect ou probable est une personne qui a passé un test et qui n'a pas encore le résultat de sa positivité à la Covid.

Un cas confirmé symptomatique est une personne qui a des symptômes : maux de tête, poussée de fièvre, symptômes grippaux, perte du goût et de l'odorat. Quand un adulte ou un enfant est atteint de ces symptômes et croit qu'il n'a qu'un rhume, en continuant de fréquenter l'établissement scolaire, il peut créer des contacts à risque.

Un cas confirmé asymptomatique est une personne qui n'a aucun symptôme.

Quand une personne est symptomatique, celle-ci doit consulter son médecin traitant qui va prescrire un test PCR. Elle doit rester à l'isolement en attendant les résultats du test. Quand un test n'est pas prescrit, la personne doit être 7 jours en arrêt.

Les résultats parviennent dans les 24 à 48h. Du coup, l'enquête est plus rapide.

Toutes les personnes asymptomatiques ne sont pas testées. Un test est fait par rapport à une montée de l'atteinte virale et c'est au plus fort qu'il faut tester pour éviter de faire des faux négatifs.

Beaucoup des contaminations sont intra-familiales, extra-scolaires.

Les contacts à risque sont des personnes au contact d'une autre qui a des symptômes et qui ne se sont pas protégées (absence de distanciation physique, absence de masques). Ce sont des personnes qui ont partagé le même type de vie sans protection.

2 façons de fonctionner pour faire une enquête

- Cellule de suivi Covid au sein de la DSDEN93 composée de la Directrice de cabinet, de l'ensemble des DAASEN et du médecin conseillère technique départementale. Elle analyse la situation uniquement par rapport à la situation de l'établissement scolaire. Il est aussi fait appel au pôle santé de l'établissement, voire au médecin conseillère technique départementale s'il n'en est pas pourvu.

Un tableau est à remplir au niveau de la direction de l'établissement.

Un cas contact de contact, n'est pas à priori contact à risque. Le risque de contamination est très réduit.

Ceux-là ne sont pas mis en éviction.

Une première analyse est faite des lieux et temps importants (exemple : la restauration) au sein de l'école. Un questionnaire est établi. Comment cela se passe ? La distanciation est-elle respectée ? Dans un premier temps, on définit les personnes qui sont dans le premier cercle.

Les temps de passage dans les couloirs sont considérés comme des temps fugaces. Ce ne sont pas des temps à risque même s'ils se reproduisent dans la journée.

Pour les cas complexes, un avis de l'ARS est demandé.

La définition du cluster (3 élèves dans une même classe : isolement pendant 7 jours) a évolué. Elle a été étendue au fait que 3 adultes symptomatiques dans le même temps est un cluster confirmé par l'ARS.

- Pour les cas confirmés dans la sphère privée, c'est l'ARS qui enquête.

DAASEN : Il n'y a pas de culpabilisation des personnels quand les personnels se sont réunis, ont déjeuné ensemble. Il s'agit d'améliorer, de faire au mieux. Il n'y a aucun mépris de notre part dans le choix de la date du CHSCTD.

- Le réassort de masques est-il prévu ?

DAASEN : Oui, il est prévu.

Le Ministère de l'Education nationale est en charge de faire le réassort des masques

Les commandes ont été faites en amont. La distribution est en cours d'acheminement. Un reliquat est présent dans les circonscriptions ou les établissements. Il reste un volume important de masques.

La FSU est intervenue pour signaler de nouveau que dans certaines circonscriptions (exemple à Pantin), les personnels n'en avaient reçu que 2 à 3 au lieu des 4 prévus à minima.

DAASEN : Le gel n'est pas obligatoire. Il est là pour améliorer. Le lavage des mains est primordial.

FSU : Quand les sanitaires sont insuffisants dans bon nombre d'établissements, cela est plus compliqué ! La crise sanitaire met en lumière les signalements bâtimentaires qui sont faits régulièrement : sanitaires insuffisants, fenêtres qui ne s'ouvrent pas (difficile d'aérer convenablement les pièces) ...

- Des masques transparents sont-ils prévus ?

DAASEN : Des masques **inclusifs** (coût : 10€/pièce) ont été commandés pour les enseignants et les élèves en situation de handicap. Il est prévu d'équiper également les professeurs de langue mais la chaîne de production est insuffisante.

- Les visières sont-elles autorisées ?

Méd.CTD : Les visières descendantes ou montantes ne sont pas protectrices car elles n'ont pas de contact avec la peau. Elles ne sont pas hermétiques. De ce fait, elles ne sont pas autorisées.

- Les masques fournis par notre employeur sont-ils toxiques ?

Méd.CTD : Il n'y a pas de réponse pour le moment. Des études sont en cours. Les masques grand public de catégorie 1 fournis par l'Education nationale répondent aux spécifications de l'AFNOR. Ils ne sont pas dangereux, s'ils sont en bon état. S'ils sont en mauvais état, il faut en changer. D'après le médecin CTD, les sels d'argent sont des antivirucides, des antibactériens naturels.

DAASEN : En synthèse cumulée depuis le début d'année :

- 984 **cas confirmés** chez les élèves dont 227 dans les écoles, 324 dans les collèges et 433 dans les lycées.

- 446 **cas confirmés** chez les adultes dont 196 dans les écoles, 159 dans les collèges et 89 dans les lycées.

Contact à risque

- 3 629 élèves, dont 2 102 élèves essentiellement en primaire, 714 dans les collèges et 813 dans les lycées (en moyenne 4 contacts à risque par cas positif).

- 471 adultes ont été confirmés 1^{er} et 2nd degrés confondus (en moyenne 1 contact à risque par cas confirmé).

Quand un cas est confirmé, la direction de l'établissement prévient la communauté éducative et les parents (ne nommer ni la personne ni la classe).

Proviseur vie scolaire (PVS) : Il est conseillé de communiquer à toute la communauté éducative et non à l'équipe pédagogique seule.

FSU : Pouvez-vous faire un rappel général à tous les chef-fes d'établissement ? Le manque de communication des chef-fes d'établissement est en très grande majorité la source de la colère des personnels.

DAASEN : On fait au mieux pour assurer la continuité de service public. On ne peut pas mettre en éviction l'ensemble de la communauté éducative systématiquement. En cette période d'effort collectif, les conditions de travail sont plus difficiles.

Pour la prise en charge des tests, si on peut prouver qu'on est de l'Education nationale, on est prioritaire.

- Sur quelle base est faite la non-reconnaissance des droits de retrait dans la mesure où aucune enquête n'a eu lieu ?

DAASEN : Le droit de retrait n'est pas une façon d'alerter. Sur 197 collèges/lycées, on revient toujours sur les 3 ou 4 mêmes. Quand la hiérarchie estime que le droit de retrait n'est pas légitime, il n'y a pas d'enquête. Le Recteur décide de la légitimité ou pas du droit de retrait.

FSU : L'absence de communication de la hiérarchie et la non-reconnaissance de ces droits de retrait est vécue comme du mépris par les personnels. L'analyse des situations particulières fait apparaître des erreurs de la hiérarchie, notamment dans l'absence de communication alors qu'elle est obligatoire. Le cadre émotionnel de ces droits de retrait mériterait d'être reconnu. Il faut par ailleurs une véritable enquête contradictoire et non un simple appel au chef d'établissement.

DAASEN : Nous ne pouvons pas répondre à tous les signalements car ils sont nombreux mais nous les traitons au cas par cas dès que nous les recevons.

- Pour les personnels fragiles, lorsque le distanciel est possible et que le chef d'établissement donne son accord, pourquoi y a-t-il refus ?

DAASEN : Des masques chirurgicaux type 2 sont mis à la disposition de ces personnels. Ils sont distribués à la demande. Une prise de contact avec la DRH du Rectorat va être prévue.

- Forte inquiétude des personnels dits vulnérables de mars à juin et qui ne sont plus reconnus comme tels en septembre alors que le département est en zone rouge écarlate. Comment les rassurer ?

Les personnes mises en éviction par l'administration bénéficient d'ASA. L'administration est protectrice pour les personnels le plus fragiles.

- Quelle protection pour les professeurs d'EPS quand les élèves peuvent retirer leur masque au cours des séances ?

DAASEN : *Tout dépend de l'activité sportive mise en place. Il faut assurer à la fois la sécurité des élèves entre eux (éviter l'activité rugby) et la santé du professeur qui peut être à distance sauf en gymnastique. Un guide EPS doit être édité.*

- Un réassort des EPI (équipement professionnel individuel) pour les infirmier-es scolaires est-il prévu ?

DAASEN : *L'EPI est actuellement plus réduit qu'en mars. Seuls les masques chirurgicaux de type 2 sont obligatoires.*

FSU : Les infirmier-es scolaires demandent des masques FFP2 dans la mesure où ils-elles sont amenés-es à pratiquer des soins.

Autres points abordés par les représentants des personnels :

- Déplacement des AED (Assistants d'Education)

PVS : *On a fait appel sur la base du volontariat d'AED de proximité. Ils ont eu un ordre de mission.*

FSU : Les AED sont des personnels précaires. Ils sont « contraints » au volontariat.

PVS : *Je ne crois pas que des pressions se soient exercées car des AED ont refusé. Si le prélèvement d'un AED risquait d'impacter le service originel, le changement n'avait pas lieu.*

- Un vivier de remplaçants a-t-il été anticipé pour éviter la surcharge de travail pour tous les personnels ?

DAASEN : *J'ai dit que la situation de la crise sanitaire conduit de facto à l'accroissement des charges de travail pour tous les personnels. La société entière est mise à rude épreuve. Il faut faire avec ce qu'on a sur le terrain.*

- Manque d'agents, d'ATTEE (Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'enseignement)

DAASEN : *Cela dépend du conseil régional ou du conseil départemental ou des mairies. Nous faisons en sorte qu'il y ait un nombre suffisant de ces agents. Des recrutements ont été faits. Au bout du compte, l'effort se trouve beaucoup plus grand chez les personnes qui restent. On n'est pas contre vous.*

PVS : *Une priorisation des tâches leur est demandée. La priorité est donnée au respect du protocole sanitaire.*

- Les personnels des établissements scolaires sont-ils plus touchés que le reste de la population ?

Méd.CTD : *On suit la même courbe que dans les autres professions.*

- Quels sont les risques à parler des heures avec un masque sur la bouche ?

Méd.CTD : *La sensation d'irritation de la gorge agit sur les cordes vocales. Les ORL y réfléchissent. Les problèmes respiratoires sont dus à une mauvaise façon de respirer. Il faut respirer profondément.*

- Comment chauffer les salles et les aérer en même temps ?

Méd.CTD : *Je me pose la même question car la vraie grippe va arriver. Il n'y a pas de vision à long terme.*

Les organisations syndicales prennent connaissance des réponses apportées à chaque alerte depuis la rentrée.

Après plus de 4 heures de réunion, le DAASEN a conclu ainsi : Ni mépris, ni volonté de culpabiliser. Ces mots sont à bannir car ce n'est pas ainsi qu'on permet aux gens de travailler sereinement.

Malgré tout, les réponses qui ont été apportées montrent un décalage entre le vécu des personnels sur le terrain et l'administration et ne peuvent donc nous satisfaire.

L'amélioration des conditions de travail n'est pas encore à l'ordre du jour !